

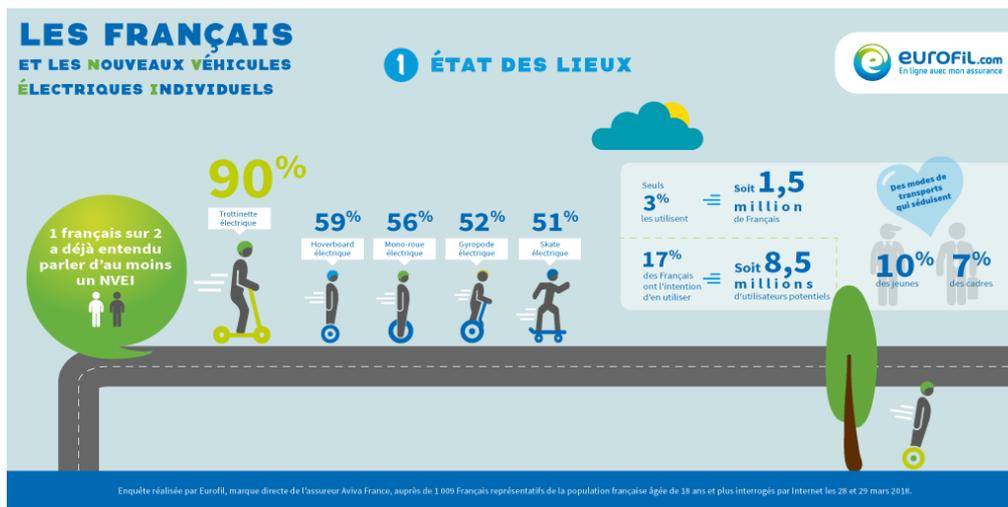
Avec un potentiel de 8,5 millions d'utilisateurs, les Nouveaux Véhicules Électriques Individuels séduisent autant qu'ils inquiètent !

Trottinette électrique, hoverboard, mono-roue, gyropode, skate électrique... Eurofil, l'un des leaders de l'assurance en direct, marque de l'assureur Aviva France, publie les résultats de son étude consacrée à la réglementation et à l'utilisation des Nouveaux Véhicules Électriques Individuels (NVEI). L'assureur lance en parallèle *OnMyWay*, premier produit d'assurance direct en France dédié à la couverture des accidents corporels liés à l'utilisation de ces nouveaux véhicules.

- Plus d'un Français sur deux a déjà entendu parler des NVEI : en dehors de la trottinette électrique très majoritairement connue, c'est l'hoverboard (59%) que les Français connaissent le mieux.
- Seuls 3 % des Français les utilisent, mais 17 % des non-utilisateurs envisagent de se servir des NVEI à l'avenir, soit un potentiel de 8,5 millions d'utilisateurs.
- Bien que jugés pratiques et écologiques, ils sont considérés comme risqués : 75 % des Français les trouvent risqués pour les piétons, 69 % pour les utilisateurs eux-mêmes.
- Les Français connaissent mal les règles applicables à l'usage de ces véhicules. Par exemple, 53 % des Français ont tort d'affirmer que les usagers doivent circuler sur la chaussée et non sur le trottoir.
- 36 % des Français se trompent en imaginant que leurs assurances existantes (habitation ou automobile) les couvrent forcément en cas d'accident s'ils conduisent un NVEI. Une proportion étonnamment supérieure de près de 10 points (45 %) chez les conducteurs de NVEI eux-mêmes.

« Cette étude souligne que les Nouveaux véhicules Électriques Individuels (NVEI) sont plébiscités en France. Dans les prochaines années plusieurs millions de personnes les utiliseront couramment. Ces nouveaux usages questionnent sur les nouveaux risques liés à leur utilisation et à la couverture offerte en cas d'accident. *OnMyWay* est LA première offre d'assurance directe dédiée à protéger spécifiquement les utilisateurs de NVEI en France et non leur matériel. Elle répond concrètement à ces nouveaux besoins en couvrant les risques d'accidents du plus simple (fracture) au plus grave. Elle s'inscrit dans notre stratégie de conquête de nouveaux clients et démontre ainsi notre capacité d'innovation pour accompagner les usagers sur les nouveaux modes de mobilité », explique Blandine Chaghal, Directrice Commerciale de l'activité Directe d'Aviva France

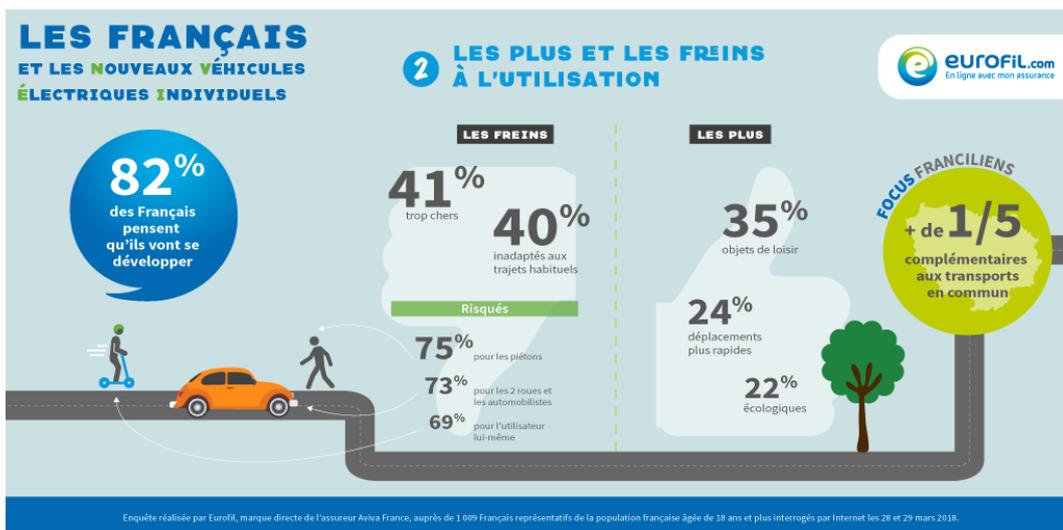
NVEI : quels usages en font les Français ?



Ludiques et pratiques, **les trottinettes électriques** se sont largement développées ces dernières années : pour preuve, pas moins de 90 % des Français les connaissent ou en ont entendu parler. Viennent ensuite **l'hoverboard électrique**, cet appareil à deux roues sur lequel on se tient debout et avec lequel on avance en se penchant vers l'avant (59 % des Français et 77 % des 18-34 ans le connaissent), **le mono-roue électrique** (56 %), **le gyropode électrique** (52 %) et **le skate électrique** (51 %).

Les Français sont aujourd'hui **3 %** à les utiliser, soit 1,5 millions d'utilisateurs, et ces nouveaux engins séduisent en particulier les jeunes (18-24 ans) ainsi que les cadres. Les premiers sont 10 % à en être déjà utilisateurs quand les seconds sont 7 %. Pour le moment, les non-utilisateurs demeurent largement sceptiques : 83 % d'entre eux n'ont pas l'intention d'utiliser les NVEI. Mais le potentiel existe puisque **les 17 % restants représentent environ 8,5 millions de futurs usagers possibles**. En région parisienne ainsi que dans les grandes agglomérations, le potentiel est supérieur (18 %).

Avantages et freins à l'usage des NVEI

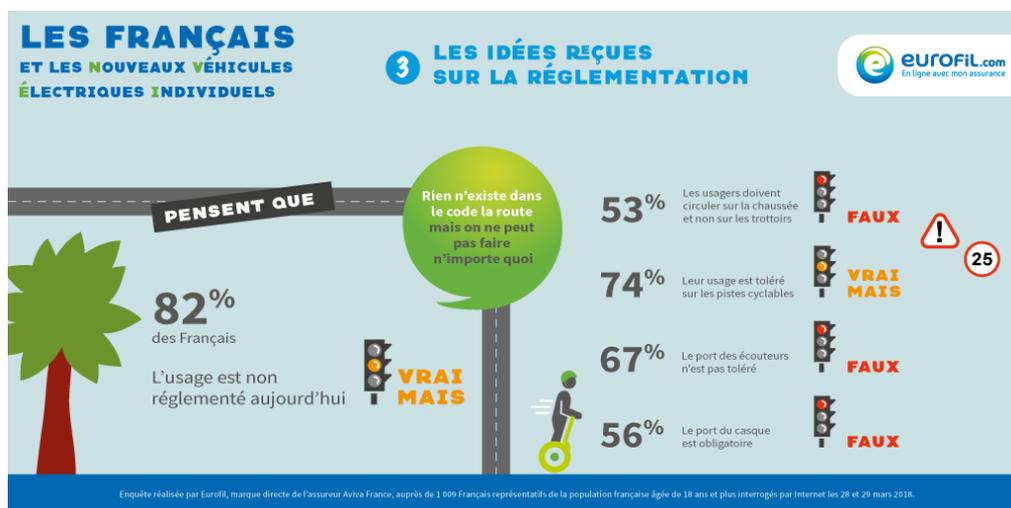


Les Français sont très nombreux à penser que ces nouveaux véhicules vont se développer (82 %). Si 69 % d'entre eux assimilent ces objets à des « gadgets » et 78 % estiment qu'ils sont surtout destinés aux jeunes, ils les perçoivent plutôt d'un bon œil estimant qu'ils sont pratiques (74 %) et rapides (61 %). En effet, au-delà de l'objet de loisir (cité à 35 % comme un avantage), les Français voient bien l'aspect utilitaire de ces nouveaux véhicules puisqu'ils permettent selon eux de se

déplacer rapidement (24 %), **d'avoir un moyen de déplacement complémentaire aux transports en commun (14 % et 22 % en agglomération parisienne)**, tout en favorisant l'écologie (22 %).

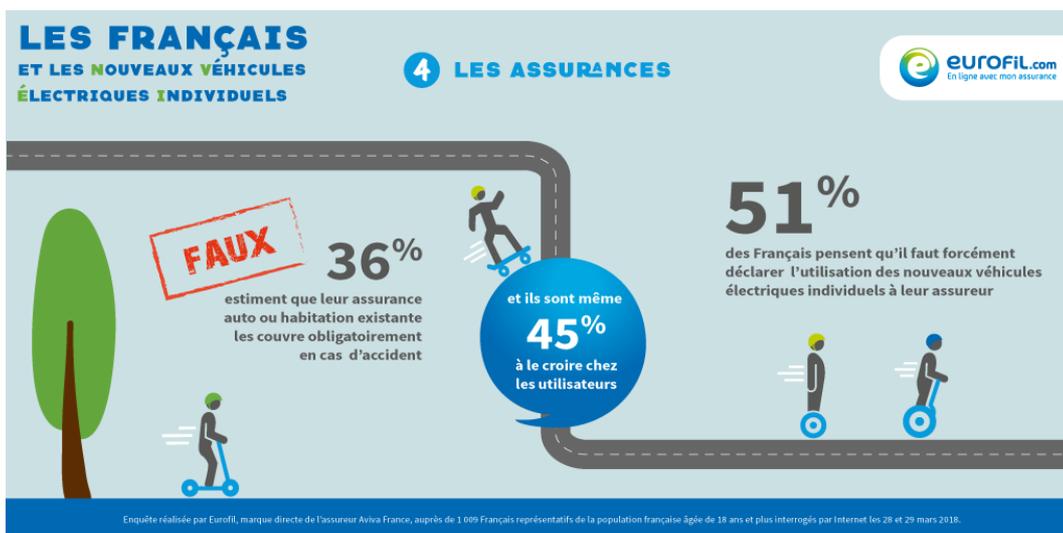
Néanmoins, ils sont jugés risqués : **75 % des Français pensent que ces véhicules sont risqués pour les piétons et 73 % pour les deux-roues et automobilistes**. Mais, selon eux, le danger est aussi bien présent pour l'utilisateur lui-même : 69 % des Français le pensent. **Les usagers et leurs proches sont encore plus nombreux à le dire (73 %)**.

NVEI et réglementation : de nombreuses idées reçues !



Les Français connaissent globalement mal les règles applicables à l'usage de ces véhicules. 82 % estiment que l'utilisation de ces nouveaux modes de déplacement électriques est peu voire pas du tout réglementée. Ils n'ont pas tout à fait tort : le code de la route ne contient pas explicitement de règles sur les NVEI. Mais l'usage a fini par les assimiler, la plupart du temps à des piétons qui doivent donc se déplacer à une allure modérée. **67 % des Français ont tort de penser que l'usage des écouteurs ou du casque (téléphone, musique...) est prohibé**, ce n'est pas le cas. Par ailleurs, le port du casque de protection, s'il est fortement conseillé, n'est pas obligatoire : **56 % des Français se trompent**.

Une mauvaise connaissance y compris en matière d'assurance



51 % des Français pensent qu'il faut forcément déclarer **l'utilisation des NVEI à leur assureur**. En effet, s'il n'y a pas d'obligation légale qu'un NVEI soit assuré en tant que tel, il est cependant impératif que son utilisateur soit protégé en responsabilité civile. En revanche, 36 % des français se trompent en pensant que leur assurance auto ou habitation existante les couvre obligatoirement en cas d'accident (un chiffre qui grimpe à **45 % chez les utilisateurs eux-mêmes, preuve qu'il faut faire de la pédagogie**).

Aviva France, via sa marque en direct Eurofil, fait donc partie des premiers assureurs à proposer une offre dédiée aux utilisateurs de NVEI. Cette dernière couvre l'assuré dans ses déplacements notamment en cas d'invalidité, de décès suite à un accident ou de dommages causés à des tiers. L'offre inclut également une assistance adaptée aux mobilités urbaines.

Méthodologie de l'étude

Enquête réalisée par Odoxa auprès d'un échantillon de Français interrogés par internet les 28 et 29 mars 2018. Échantillon de 1 009 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Etude complète sur demande.

Contacts presse :

Karim Mokrane – 01 76 62 76 85 – karim.mokrane@aviva.com

Enderby

Damien Piganiol – 01 83 64 71 77 – dpi@enderby.eu

A propos d'Eurofil

Avec plus de 25 ans d'expérience, Eurofil, présent en assurance Auto, Habitation, Prévoyance et Assurance de prêt, est l'un des leaders de l'assurance en direct en France par téléphone et internet. Eurofil est une marque de l'assureur Aviva France et propose notamment une offre Auto et Habitation parmi les plus compétitives du marché. <http://www.eurofil.com>

A propos d'Aviva France

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva France filiale de l'un des premiers assureurs Vie et Dommages en Europe, offre une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par un modèle solide et rentable de multidistribution (agents généraux, courtiers, conseillers Vie, conseillers en gestion de patrimoine UFF et assurance en direct). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France. Pour plus d'information sur Aviva France, consulter <http://presse.aviva.fr/> et sur Twitter : @AvivaFrance